

EZE

TERRAINS SITUÉS EN CONTREBAS DE LA GRANDE CORNICHE

Alpes Maritimes

19

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site Inscrit

Arrêté du 29 juillet 1937

Propriété

Privée

Superficie

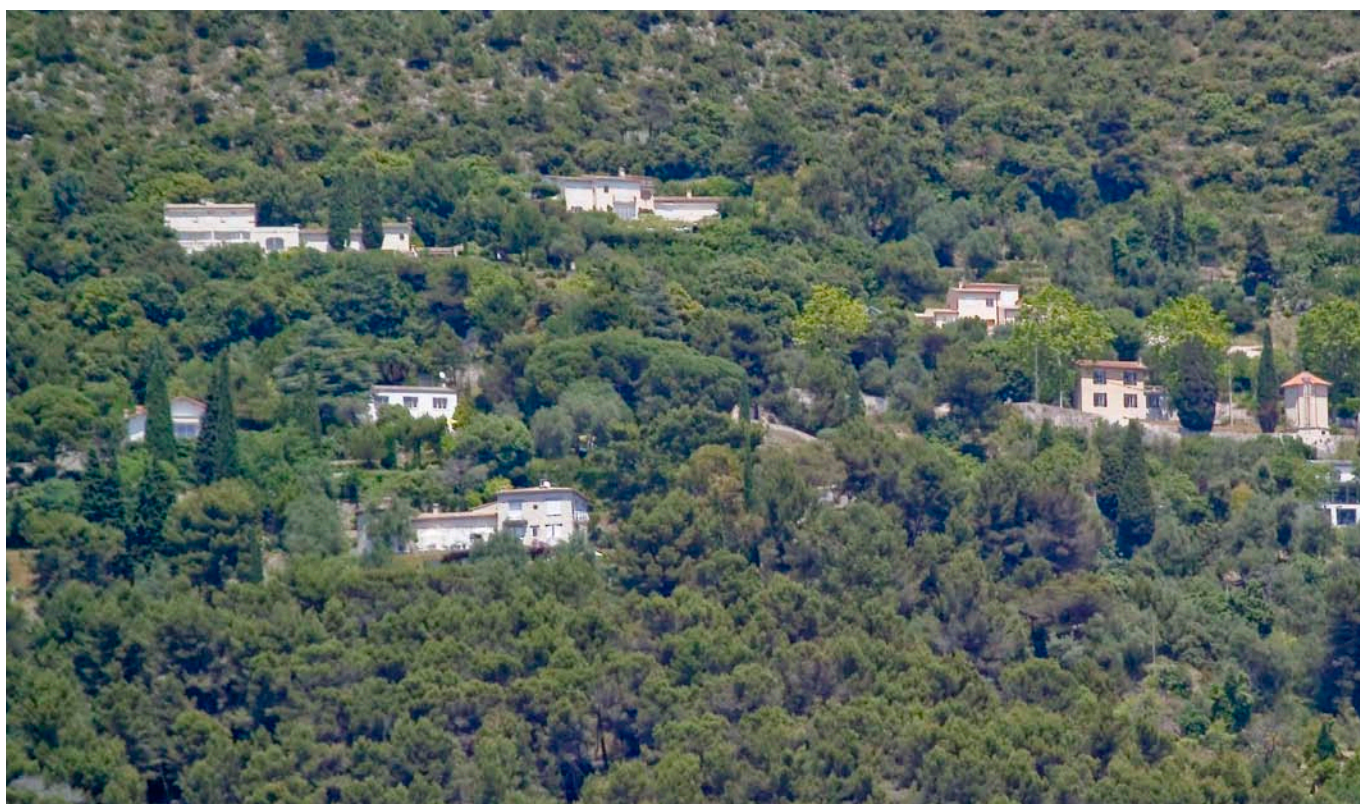
1,25 ha

Autres mesures de protection concernant le site

- SI Littoral de Nice à Menton(20/03/1973)

Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Partie de la grande corniche d'Eze (20/07/1912)
- SC Partie de la basse corniche d'Eze (20/07/1912)
- SC Terrain sis au quartier du cap Roux à Eze (03/05/1913)
- SC Château, porte des Maures et porte d'entrée de la ville (08/12/1922)
- SC Immeuble dénommé «Le Belvédère d'Eze» (24/07/1947)
- SC Site des Falaises et partie du DPM à Eze (06/11/1984)
- SI Site du vieux Eze (27/08/1942)



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Cette portion de la RN7, dite route de la Grande Corniche, constituait une large fenêtre ouverte sur la silhouette du village perché d'Eze, avec en arrière-plan la Mer d'Eze encadrée de falaises, le Golfe de Saint Hospice puis la presqu'île du Cap Ferrat. Dans le lointain, posé sur l'horizon, se détache le Cap d'Antibes.

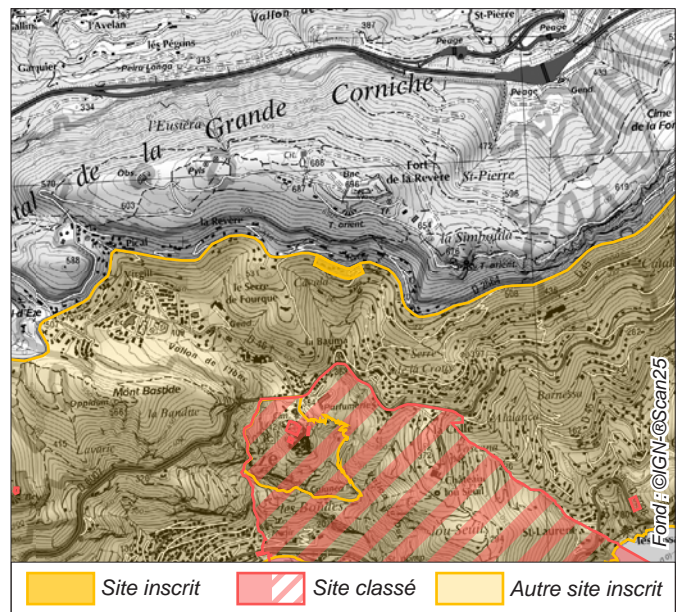
Ce site inscrit est assez similaire dans son principe à d'autres sites classés tout proches, comme le «Belvédère d'Eze», ou d'autres portions des routes en corniches entre Beaulieu et Roquebrune. En l'absence des documents exposant les motivations de ce site on peut supposer qu'il s'agissait de préserver libres et ouvertes les vues depuis la corniche ou ses abords. La photo aérienne de 1947 montre à cet endroit, parmi les terrasses plantées d'oliviers, les fondations délaissées d'une grande demeure. La RN7 était bordée de pins de façon discontinue.

La Grande Corniche était un itinéraire de choix pour les excursions des touristes en villégiature sur la Côte d'Azur. Les vues dominantes et exceptionnelles permises par cette route surplombant la Riviera faisaient de ses abords des lieux convoités pour la construction de somptueuses villas.

Etat actuel / Observations

En 2014 l'ensemble des terrains de ce site est construit de villas ou aménagé (voie d'accès). Au droit des parcelles concernées les vues depuis la route sont entravées par des clôtures végétales délimitant les parcelles privées. Néanmoins, hors périmètre, à l'extrémité Est du site, la plate-forme d'un ancien réservoir d'adduction d'eau permet de profiter de l'une des vues les plus emblématiques sur le village d'Eze et la mer.

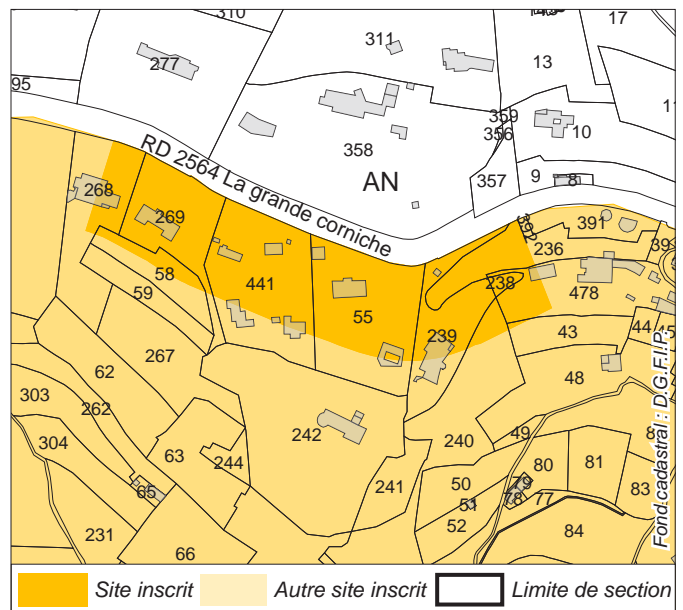
LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



Arrêté du 29 juillet 1937

Les terrains situés en contrebas de la Grande Corniche (route nationale N°7) sur le territoire de la commune d'Eze (Alpes-Maritimes) entre les PK 58.000 et 58.2276 sur une profondeur de 50 m prise sur les parcelles cadastrales N° 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74bis, 77, 78, 83, 89 section C sont inscrits à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général par application de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section AN parcelles n°43p, 55p, 58p, 236p, 238, 239p, 240p, 268p, 269, 441p, 478p.



Report du périmètre sur le cadastre actuel